EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2012 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille douze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Guy BALLET, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Monique BONNET à Philippe GORCE, Jacqueline CHAPON à Alain MARTINET, Nicole BARBIN à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST à Pascal GENET, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Odile SAUGUES à Olivier BIANCHI**
Excusé(e)s :	**Danielle AUROI, Martine REMBERT-MANTELET**
Absent(e)s :	/
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Madame Pascaline BIDOUNG, Madame Danièle GUILLAUME, Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Madame Marie SAVRE et Monsieur Bruno SLAMA entrent en séance avant le vote de la question n° 1.
Monsieur Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question n° 1 et donne pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT.
Madame Marie SAVRE quitte la séance après le vote de la question n° 5.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET après le vote de la question n° 5.
Monsieur Jérôme GODARD revient en séance avant le vote de la question n° 16 et reprend son pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT.

Vœu b)

VOEU POUR UNE DÉRÉGIONALISATION DE L'ADMISSION AU SÉJOUR DES DEMANDEURS D'ASILE PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE EUROPE ECOLOGIE LES VERTS

6 élus ne prennent pas part au vote.

Rapporteur : Monsieur Yves REVERSEAU

Depuis 2006, une réforme des conditions de dépôt des demandes d'asile en France a institué que seule la préfecture de Région enregistre la première demande d'asile des personnes présentes dans une région administrative. Tout d'abord expérimentale, elle est généralisée depuis 2009.

Ainsi, depuis 2008, pour les quatre départements de l'Auvergne, les dossiers sont tous enregistrés et instruits à Clermont-Ferrand. Cette concentration dans la métropole régionale s'accompagne de la non utilisation des plates-formes d'accueil qui existaient dans les trois autres préfectures. Si bien que dans notre agglomération, les hébergements sont complètement saturés et insuffisants, le 115 aussi : des familles entières et de nombreux célibataires se retrouvent ainsi à la rue et dorment dans nos jardins publics ou dans des squats dans des conditions indignes. Cette régionalisation est allée à l'encontre d'un bon exercice effectif du droit d'asile, particulièrement des enfants.

Certes, l'Etat a trouvé tout récemment des possibilités d'hébergement, pour les familles seulement, mais étant donné que le nombre de demandeurs d'asile a quadruplé depuis un an à Clermont-Ferrand, et que de très nombreux célibataires sont sans logement,

Le Conseil municipal de Clermont-Ferrand, réuni le 20 décembre 2012, émet le vœu que le Maire de Clermont-Ferrand demande au Préfet de région de pouvoir revenir à la situation antérieure à 2008, c'est à dire d'expérimenter que les demandes d'asile puissent être re-déposées dans les quatre préfectures de notre région, comme auparavant, afin de résoudre en partie les graves problèmes d'hébergement actuels.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 janvier 2013

Le Maire,

Serge GODARD